

RCS : AVIGNON  
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 40017  
Numéro SIREN : 440 412 682  
Nom ou dénomination : 01-EXCOR

Ce dépôt a été enregistré le 12/03/2018 sous le numéro de dépôt 1722

## 01-EXCOR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 497 chemin pas de la lauze

84500 BOLLENE

440 412 682 RCS AVIGNON

12 MARS 2018

### PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1ER MARS 2018

L'an deux mille dix-huit,

et le premier mars, à dix-neuf heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le président.

Jean Pierre ROUX préside la séance en qualité de président de la société.

Le président constate que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent actions sur les 10 000 actions composant le capital,.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- le rapport de gestion du président,
- le texte des résolutions proposées.

Puis le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

Il précise en outre que le droit de communication prévu par les statuts a été respecté.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2017,
- Approbation des comptes annuels,
- Quitus au président,
- Affectation des résultats,
- Examen du rapport spécial du président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et décision à prendre au vu de ce rapport,
- Questions diverses

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion ,.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème

4

progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30 septembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale précise qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts soumises à approbation.

En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserves de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017, s'élevant à 32 762.8 €, auquel est ajoutée la somme de 7 237.20 euros prélevée sur le poste REPORT A NOUVEAU de la manière suivante :

- Une somme de ..... 40 000.00 €  
à la distribution de dividende, soit par action,  
un montant de 4.00 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 4.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

### **Dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

**Le président**

A handwritten signature consisting of several overlapping loops and a vertical line, appearing to be a stylized 'P' or similar character.

**Un associé**

A handwritten signature consisting of a few loops and a vertical line, appearing to be a stylized 'A' or similar character.

## 01-EXCOR

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 497 chemin pas de la lauze

84500 BOLLENE

440 412 682 RCS AVIGNON

### RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2017

#### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1ER MARS 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant notre l' exercice social clos le 30 septembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport et pour une bonne information, nous avons décidé d'annexer un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours de cet exercice.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, résumant les principaux comptes du bilan :

<b>BILAN</b> <b>Durée</b>	<b>30/09/2017</b> <b>12 mois</b>
<b>BILAN ACTIF</b>	
Autres immobilisations incorporelles	471
<b>Immobilisations incorporelles</b>	471
<b>Immobilisations corporelles</b>	13 891
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	14 362
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	
Clients et comptes rattachés	2 541
Autres créances	7 888
<b>Créances</b>	10 428
Disponibilités	378 630

4

<b>Disponibilités hors charges constatés d'avance</b>	378 630
Charges constatées d'avance	27
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	389 085
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>403 446</b>
<b>BILAN PASSIF</b>	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital social	10 000
Réserve légale	1 000
Autres réserves	353 308
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>32 763</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>397 071</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	
Emprunts et dettes financières diverses	29
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	302
Autres dettes	6 044
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>6 375</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>403 446</b>

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur importance relative par rapport au chiffre d'affaires :

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>		<b>%</b>
<b>Chiffre d'affaires net (hors taxes)</b>	<b>79 981</b>	100.00
Coût des achats et charges externes	29 425	36.79
Valeur ajoutée	50 556	63.21
Impôts, taxes et versements assimilés	-107	0.13
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>50 663</b>	<b>63.34</b>
Autres produits	63	0.08
Dotations aux amortissements et provisions	8 917	11.15
Autres charges	1	0.00
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>41 809</b>	<b>52.27</b>
Résultat financier	724	0.91
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>42 532</b>	<b>53.18</b>
Résultat exceptionnel	-4 230	5.29
Impôt sur les bénéfices	5 539	6.93
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>32 763</b>	<b>40.96</b>

### **Situation et activité de la société au cours de l'exercice**

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 79 981 €.

Le total des charges d'exploitation ressort à 38 236 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 8 917 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 41 809 €.

Le résultat financier, d'un montant de 724 € permet de dégager un résultat courant avant impôt de 42 532 €.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -4 230 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève quant à lui à une somme de 5 539 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 32 763 €.

### **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Les résultats positifs dégagés nous permettent d'envisager l'avenir sous un jour favorable et d'espérer développer notre activité dans le sens des objectifs fixés.

### **Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

### **Activité de la société en matière de recherche et développement**

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

### **Prises de participations**

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

### **Proposition d'affectation du résultat**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 32 762.8 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Une somme de ..... 40 000.00 €  
à la distribution de dividende, soit par action,  
un montant de 4.00 €

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 4.00 €.

Ce dividende sera mis en paiement dans les délais légaux, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux.

9

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que les revenus distribués sont tous éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

### **Dividendes antérieurement distribués**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

### **Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

### **Détention du capital social par les salariés**

Conformément à l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le personnel salarié de la société ne détient pas de participation dans le capital de la société à la date de clôture de l'exercice.

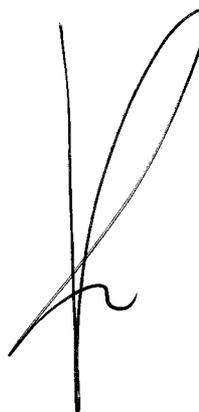
### **Conventions réglementées**

En application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

### **Conclusion**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

**Le président**



## 2065 - Impôt sur les sociétés

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065-SD 2017	
01/10/2016		30/09/2017	
		X	
Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS 01-EXCOR			
SIRET		4 4 0 4 1 2 6 8 2 0 0 0 2 1	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
497 Chemin Pas de la Lauze			
84500 BOLLENE			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
Activités exercées		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
INGENIERERIE, ETUDES TECHNIQUES			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	181	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%* 38 120 Déficit 0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées art. 238quindecies
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Zones franches urbaines	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	
		<input type="checkbox"/>	
		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
		<input type="checkbox"/>	
		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	
		<input type="checkbox"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			
Dans le secteur productif, art. 244 quater W		Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%			
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.			
Viseur conventionné <input type="checkbox"/>		Visa : CGA <input type="checkbox"/>	
Nom, adresse, téléphone, Télécopie			
- du professionnel de l'expertise comptable : SARL AUDIT COMPAGNIE FIDUCIAIRE			
23 Boulevard Victor Hugo 84500 BOLLENE			
Tél. 04.90.30.34.00			
- du conseil :			
Tél. :			
- de l'association agréée :			
Tél. :			
- N° d'agrément de l'AA :			

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES")

*Bon pour copie Carjame*

*Bon pour copie Carjame + approbation*





## 2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 01-EXCOR		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		497 Chemin Pas de la Lauze 84500 BOLLENE				
Numéro SIRET*		4 4 0 4 1 2 6 8 2 0 0 2 1				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* <input type="text"/>		
				Exercice N clos le 30/09/2017		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial*					
	Autres*	014	1 767	016	1 296	
	Immobilisations corporelles*	028	47 091	030	33 200	
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044	48 859	048	34 497	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)					
	Clients et comptes rattachés*	068	2 540	070	2 540	
	Autres* (3)	072	7 887	074	7 887	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	378 629	086	378 629	
	Charges constatées d'avance *	092	26	094	26	
	Total II	096	389 084	098	389 084	
Total général (I + II)		110	437 943	112	403 446	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120			10 000	
	Écarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126			1 000	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131			353 308	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136			32 762	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142			397 071
	Provisions pour risques et charges	Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			29	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			302	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169	2 854		6 043	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176			6 374	
Total général (I + II + III)		180			403 446	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegid Group



## 2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 01-EXCOR		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/09/2017			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209	210		
	Production vendue	} biens	et livraisons	215	214		
			intracommunautaires	217	218		
			services*		79 980		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
					63		
					232	80 044	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	29 425	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243 ( 107 )	244 ( 107 )		
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254	8 916	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	} dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	1	
		} dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
				264	38 235		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>270</b>	<b>41 808</b>		
PRODUITS ET CHARGES FINIERS	Produits financiers		(III)	280	723		
	Produits exceptionnels		(IV)	290	19 605		
	Charges financières		(V)	294			
	Charges exceptionnelles	} dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	23 835	
			} dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
	Impôts sur les bénéfices*			(VII)	306	5 539	
	<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>				<b>310</b>	<b>32 762</b>	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	32 762		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	5 539		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cples-cds d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	( Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quinquedecies)	138			
Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	350	240	
Dont livrés							
Créance due au report en arrière du déficit					346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)					655		
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1	352	38 061	
				Déficit col. 2			
Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1	370	38 061	
				Déficit col. 2			

Cegid Group





## Charges et produits sur exercices antérieurs

SAS 01-EXCOR

### CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ?

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.  
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
<b>CHARGES</b>				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
<b>PRODUITS</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</span> biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
<b>TOTAL</b>				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

## 2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C  
2017

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	985	412	782	414		416		1 767			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 322	442	582	444		446		1 904			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	28 950	462		464	28 950	466					
	Autres immobilisations corporelles	470	36 903	472	8 282	474		476		45 186			
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>68 162</b>	<b>492</b>	<b>9 647</b>	<b>494</b>	<b>28 950</b>	<b>496</b>	<b>48 859</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502	743	504	553	506		506		1 296	
	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	27	532	367	534		536		536		395	
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550	3 892	552	1 222	554	5 114	556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	26 031	562	6 773	564		566		566		32 805	
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>30 695</b>	<b>572</b>	<b>8 916</b>	<b>574</b>	<b>5 114</b>	<b>576</b>	<b>34 497</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
	NISSAN xtrail DT-813												
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧					
1	28 950	5 114	23 835	19 605	( 4 230)								
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578 28 950	580 5 114	582 23 835	584 19 605	586 ( 4 230)	587	588	589	590	591	592	593	594
	Plus-values taxables à 19 % (1) 579		Régularisations 590		583	594	595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)										591			
<b>TOTAL</b>					596 ( 4 230)	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

## 2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit r

DGFiP N° 2033-D 2017

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 01-EXCOR				Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606						
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607						
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616						
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636						
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646						
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656						
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666						
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>						
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
	Dotations		Reprises								
Immob. incorporelles	700	705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					
Terrains	710	715			2						
Constructions	720	725			3						
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			4						
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745			5						
Matériel de transport	750	755			6						
Autres immobilisations corporelles	760	765			7						
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		<b>780</b>				
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>				<b>III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C</b>							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995					
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996					
Déficits reportables		984		<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>							
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129					
Total des déficits restant à reporter		870		<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>		800		<input type="checkbox"/>			
<b>VI DIVERS</b>											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381									
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*		380									
N° du centre de gestion agréé		388									
Montant de la TVA collectée		374		19 917							
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378		2 999							
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398									
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397									

<sup>(1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 01-EXCOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2017, dont le total est de 403 446 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 763 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 05/01/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.





**GROUPE  
eurex**  
Comptabilité  
Conseil  
Audit

12 MARS 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE  
GREFFE SOCIETES  
2 Bd limbert  
84000 AVIGNON

**EUREX SUD  
RHONE ALPES**  
Société d'Expertise  
Comptable inscrite  
au tableau de  
l'Ordre de Marseille

BOLLENE le 08 /03/ 2018

REF : .

Madame, Monsieur ,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli les pièces suivantes relatives au dépôt des comptes annuels de la société de la société 01. EXCOR

- rapport de gestion ,
- bilan,
- chèque pour le greffe

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Florence LOISEL**

Société de Commissaires  
aux Comptes inscrite  
sur la liste nationale  
des commissaires aux  
comptes, rattachée  
à la CRCC de Nîmes

Associés :  
Bernard DUC MAUGE  
Patrick DUVERGE

Cabinets associés :

Aix-les-Bains  
Annemasse  
Annecy  
Annonay  
Aubenas  
Bollène  
Bourg-en-Bresse  
Casablanca  
Chambéry  
Cluses  
Fécamp  
Genève  
Grenoble  
Honfleur  
Lille  
Lyon  
Megève  
Montpellier  
Mulhouse  
Nice  
Paris  
Perpignan  
Roanne  
Saint-Etienne  
Saint-Martin  
Strasbourg  
Thonon-les-Bains  
Tunis  
Valence  
Varsovie

**AUDIT COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPÉENNE - EUREX SUD RHONE ALPES**

SARL au capital de 688.505 euros - Siren n° 500 016 712 RCS Carpentras - TVA FR 505 000 167 12 - Code Naf 6920 Z

**Siège social :** 23 boulevard Victor Hugo - 84500 Bollène - Tél : 04 90 30 34 00 - Fax : 04 90 30 08 69

**Bureaux secondaires :**

13 rue André Ducatez - 26200 Montélimar - Tél : 04 75 01 00 21 - Fax : 04 75 52 07 08

42 avenue Charles de Gaulle - 26700 Pierrelatte - Tél : 04 75 96 30 84 - Fax : 04 75 98 49 60